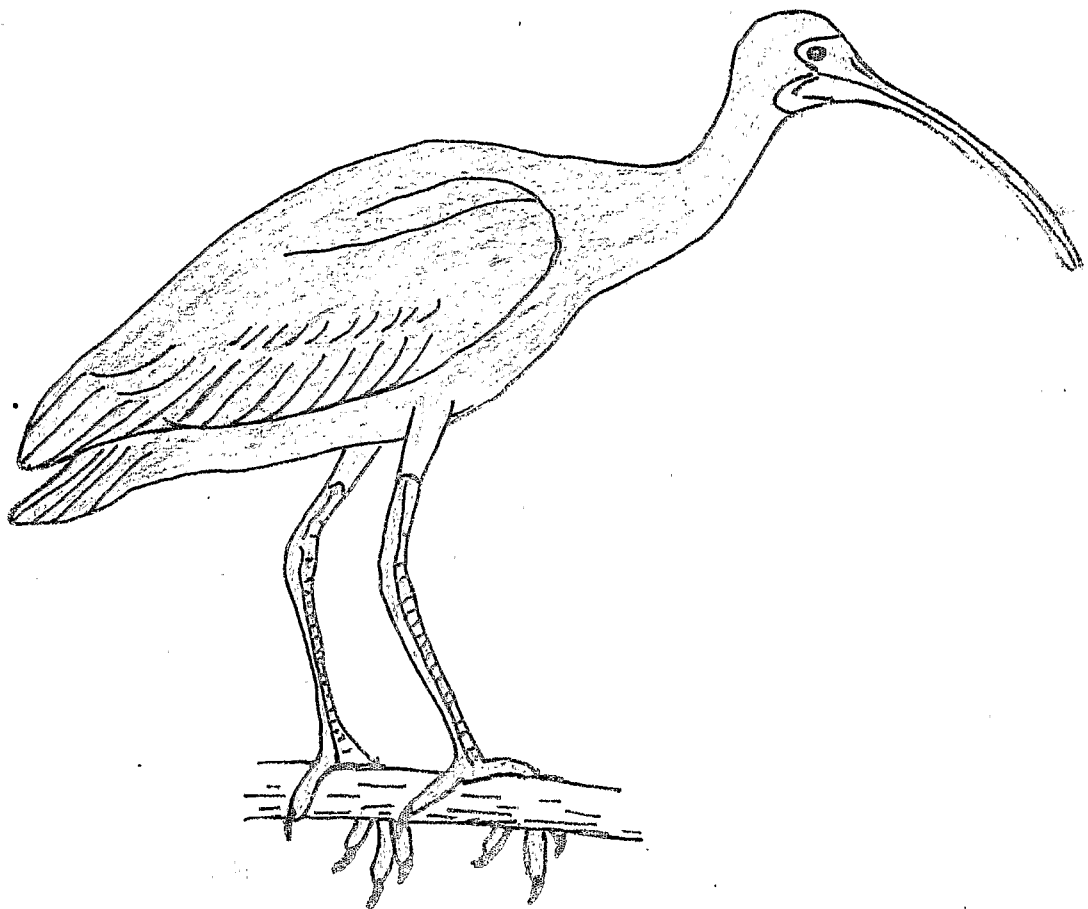


In: "Guyane Education," Bull. dept^{al} de l'Education, n° 13, fev. 1975.
ed. Centre dept^{al} de Documentation Pedagogique.

L' IBIS ROUGE en GUYANE

par M^r CONDAMIN Zoologiste

(O.R.S.T.O.M)



28 NOV. 1975
O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence
M 37866 Zool.

Généralités

Les ibis appartiennent à la famille des Threskiornithidés, qui est divisée en deux sous-familles: les Plataleïnés (spatules) et les Threskiornithinés (ibis).

Il existe en Guyane deux espèces d'ibis: l'ibis rouge (*Eudocimus ruber*), appelé localement "flamant" (bien qu'il n'ait rien à voir avec le flamant rouge américain (*Phoenicopterus ruber*) dénommé "tokoko" en Guyane) et l'ibis vert ou "flamant bois" (*Mesembrinibis cayennensis*).

L'ibis vert, peu commun sur la côte, est un oiseau forestier se rencontrant le long des rivières et dans les marécages proches; il vit seul ou en petits groupes.

Par contre l'ibis rouge, beaucoup plus commun, ne vit qu'à proximité de la côte et il est très grégaire.

L'ibis rouge est vraiment le plus joli et le plus spectaculaire de tous les ibis; c'est aussi l'un des plus beaux oiseaux de Guyane, un vol d'ibis d'un rouge éclatant, éclairé par le soleil sur un fond de mangrove verte est un spectacle inoubliable. Mais en plus de sa beauté l'ibis rouge est aussi d'un grand intérêt scientifique.

Vingt six espèces d'ibis, réparties en 17 genres, peuplent les régions chaudes du monde; dix de ces genres sont propres à l'ancien monde six au nouveau et 1 est cosmopolite (1).

Répartitions géographique, nombre

La répartition de l'ibis rouge est limitée à la côte Nord de l'Amérique du Sud. A.L. SPAANS, ornithologue hollandais ayant travaillé 3 ans au Surinam (1970 - 1972) pour étudier les oiseaux côtiers, a survolé plusieurs fois la côte entre l'embouchure de l'Amazone et le Nord-Est du Venezuela; dans cette zone il cite 7 colonies reproductrices d'ibis rouges; une dans le Nord-Est du Brésil, une en Guyane française, deux au Surinam, une en Guyana et deux dans le Nord-Est du Venezuela.

Si l'on ajoute à ces 7 colonies celle de Trinidad, celle du Nord-Est de Colombie, deux autres du Venezuela (une à l'Est de Caracas et l'autre, exceptionnellement pour l'espèce, dans l'intérieur sur le Rio Apure (FRENCH & HAVERSCHMIDT, 1970) et peut-être une vers l'embouchure de l'Amazone (SPAANS, sous presse), on arrive à 12 colonies reproductrices au maximum car il faut noter que le statut de l'espèce est très peu connu pour la Colombie, le Venezuela et le Brésil. SPAANS estime à 20 000 couples la population reproductrice totale des 7 colonies qu'il cite, dont 10 000 couples au Surinam.

(1) Trois espèces d'ibis sont actuellement en voie de disparition et

Il est fort probable que la distribution de l'espèce était précédemment beaucoup plus grande et s'étendait à toutes les mangroves de l'Amérique du Sud, au moins à celles de sa côte Est, c'est-à-dire jusque dans le Sud du Brésil (28°S), car A.L. SPAANS (sous presse) signale que

Les jeunes se nourrissent en enfonçant leur bec jusque dans le gosier des adultes qui leur régurgitent la nourriture. Ils défèquent toujours en dehors du nid.

Les ibis volent généralement en groupes comportant un nombre très variable d'individus; nous avons observé tous les nombres possibles entre l'oiseau solitaire et des vols allant jusqu'à 300 spécimens, les chiffres les plus courants varient entre 20 et 60 oiseaux. Les vols ont habituellement la forme d'un V avec une branche nettement plus courte que l'autre, ou tout simplement d'une file qui se déforme et ondule; les oiseaux utilisent alternativement les vols battu et plané. En suivant les vols par avion nous avons estimé que la vitesse des ibis rouges devait être voisine des 70km heure mais qu'en pointe ils devaient approcher les 100km heure.

Les ibis rouges effectuent des déplacements dont on sait peu de chose. Des jeunes, bagués à Gandoe au Surinam (FFRENCH et HAVERSCHMIDT) ont été retrouvés plusieurs mois après en Guyane française parfois fort loin (Pointe Isère, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montagne d'Argent). Il semble que la plupart des ibis de la côte entre Cayenne et l'embouchure de l'Oyapock appartiendrait à une population nidifiant au Brésil.

Le poids de l'ibis rouge varie suivant la saison et le sexe entre 400 et 900 grammes; les mâles sont un peu plus grands et plus lourds que les femelles. La longévité n'est pas connue.

Protection

Devant la diminution alarmante des populations d'ibis rouges la plupart des pays ont pris des mesures; ils sont intégralement protégés au Brésil, au Surinam, au Venezuela et à Trinidad; la chasse est interdite du 16 avril au 1er octobre en Guyane française (arrêté du 3 juillet 1968 modifié par celui du 31 mars 1971). Toutefois il est certain que c'est en créant des Réserves, en particulier pour protéger les lieux de nidification, que l'ibis rouge sera préservé d'une extinction rapide, cette protection existe actuellement à Trinidad et au Surinam.

À Trinidad, environ 10 000 ibis vivent et se reproduisent dans le "Caroni Swamp Wildlife Sanctuary", réserve de 140ha créée en 1953 à l'intérieur d'une mangrove de 3 250ha située entre la zone industrielle de Port of Spain et l'aéroport international de Piarco; chaque jour plus d'une centaine de touristes viennent visiter ce sanctuaire. Il faut dire que le "scarlet ibis" est l'oiseau national de Trinidad depuis l'indépendance de l'île en 1962.

Au Surinam, deux réserves côtières, celles de Wia Wia (36 000ha) et de Coppenamepunt (10 000ha) ont été créées principalement pour la protection des ibis rouges et de leurs zones de nidification.

Situation en Guyane

En Guyane, par contre, la beauté de l'ibis rouge ne semble guère émouvoir et le "flamant" est considéré jusqu'à présent comme un gibier de choix, tout comme l'était en Europe au Moyen Age l'ibis chevelu, ce qui lui a valu de disparaître totalement de ce continent; C'est sans conteste le même sort qui attend ici l'ibis rouge à brève échéance, si la chasse effrénée qui lui est faite actuellement continue sur le même rythme.

Si la réglementation de la chasse était respectée par tous, la population d'ibis rouges de Guyane ne serait pas en danger; malheureusement il n'en est rien, Le non-respect des réglementations en matière de

chasse ou de pêche s'appelle braconnage et celui-ci est punissable par la loi. En Guyane le braconnage de l'ibis rouge prend diverses formes, comme nous allons le voir.

La fermeture de la chasse n'est pas respectée par certains qui peuvent braconner à loisir puisqu'il n'y a pratiquement pas de contrôle (les seules personnes habilitées à dresser des procès-verbaux pour délits de chasse sont les gendarmes ; mais ceux-ci occupés à d'autres tâches auxquelles ils sont plus habitués, ne peuvent guère consacrer de temps à la surveillance de la chasse).

Le nombre de pièces autorisées (10 par sortie) n'est pas respecté ; on tue le plus possible, jusqu'à dépasser parfois la centaine (à 10 Fl' ibis ces "chasses" sont d'un bon rapport).

Les ibis sont mis en vente sur les marchés par les chasseurs professionnels ou autres pendant la période de fermeture de la chasse sans que la police n'intervienne.

Des braconniers se livrent à de véritables massacres sur le dortoir et seul lieu de ponte de Guyane et dénichant les jeunes pendant la période de nidification; les dégâts sont considérables en plus des jeunes prélevés : oeufs et poussins tombés du nid; nous avons estimé qu'au moins les 4/5 de la nouvelle génération d'ibis est ainsi détruite chaque année.

Au moment de l'envol des jeunes les braconniers continuent le massacre et dès l'ouverture de la chasse c'est la ruée des chasseurs de Cayenne ou Kourou. Finalement, c'est à peu près les 9/10^e de la nouvelle génération qui sont détruits. Si l'on ajoute les centaines d'ibis tués chaque saison il est facile de se rendre compte que non seulement la population d'ibis ne se renouvelle pas mais qu'elle diminue nettement chaque année. Au rythme actuel de destruction, il n'y aura plus d'ibis rouges en Guyane dans quelques années.

Ajoutons à cela que le commerce des fleurs en plumes n'arrange pas les choses, certains commerçants revendent même les plumes aux confectionneuses de fleurs plus cher qu'ils n'ont acheté les ibis.

Remèdes

La protection intégrale de l'ibis rouge comme au Brésil, au Surinam au Venezuela et à Trinidad, ne paraît pas s'imposer dans l'immédiat en raison de l'artisanat de fleurs en plumes qui fait vivre d'assez nombreuses personnes (quoique les plumes d'ibis pourraient très bien être

Conclusions

A une époque où, dans le monde entier, on prend enfin conscience de la nécessité vitale pour l'humanité de conserver la nature et ses ressources, il importe que les Guyanais, qui ont l'immense et très rare privilège de posséder un milieu naturel presque intact, ne commettent pas l'erreur de beaucoup de peuples qui ont transformé leur pays en désert ou l'ont dégradé à un point irréversible. L'homme a besoin de la nature pour se nourrir, se vêtir, se loger ; il doit certes l'exploiter mais rationnellement, sans destructions inconsidérées.

L'exploitation la plus raisonnable et la plus rentable de l'ibis rouge est sans aucun doute celle qui a été choisie par Trinidad et par le Surinam: le tourisme ; tous les protecteurs de la nature et les admirateurs de ce bel oiseau qu'est l'ibis rouge souhaitent que la Guyane, et le aussi, se dirige vers cette solution.

Un gros effort d'éducation est à entreprendre auprès du public et principalement des chasseurs, ainsi qu'auprès des enfants, chasseurs ou protecteurs de la nature en puissance.

Les solutions proposées, outre qu'elles maintiendraient en partie les coutumes locales de dégustation de gibier et de fabrication de fleurs, permettraient qu'elles puissent se perpétuer dans les temps en assurant non seulement la survivance de l'espèce mais certainement son développement. L'importance scientifique, éducative, récréative d'une réserve en partie aménagée, s'ajouterait à l'intérêt économique: salaires, développement de l'hôtellerie et de la restauration, etc...

Michel CONDAMIN

(Zoologiste à l'ORSTOM)